L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 21 OCTOBRE

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

XIX

OU L'ON RACONTE A BRINDOIE UNE HISTOIRE INSTRUCTIVE.

(Suite.)

Le Cousin du Diable commença :

—Il y a trois cents ans....

—Plait-il? interrompit Brindoie.

—Si vous me coupez déjà la parole, nous n'en finirons jamais. Il y a trois cents ans, dis-je, dans la bonne ville de Cologne, vivait un religieux dominicain nommé frère Albert et désigné depuis, dans l'histoire, sous le nom d'Albert-le-Grand.

Ce fut un grand homme, en effet, un esprit extrêmement versé dans les sciences physiques et mathématiques, un maître en théologie, en médecine, en chirurgie, en mécanique, en chimie, en astrologie judiciaire, bref, un de ces admirables chercheurs nés pour l'honneur éternel du genre humain....

Brindoie resta la bouche béante. Certes, il s'était attendu à quelque chose, ce n'avait pas été à la biographie d'un savant mort depuis trois siècles. Le cousin du diable continua :

Or donc, cet ingénieux dominicain, entre autres découvertes merveilleuses, avait fabriqué une poupée ayant la taille et la figure d'un homme ; il l'avait revêtue d'une livrée et l'avait postée au seuil de sa cellule. Venait-on à frapper, l'automate, grâce à de certains rouages artistement cachés à l'intérieur de son corps, ouvrait la porte et prononçait même quelques sons, comme pour saluer le visiteur.

—Qu'est-ce que tout cela me fait? pensa Brindoie.

—Un jour, poursuivit le conteur, un jour que maître Albert, courbé sur de poudreux manuscrits, se livrait avec ardeur à l'étude, son disciple le plus assidu, le mieux aimé, Thomas d'Aquin, celui-là même que l'Eglise a canonisé plus tard,—entra dans la chambre à l'improviste. Il n'avait jamais vu d'automate. A l'aspect de cette statue de bois qui gesticulait, marchait, remuait les yeux et les mâchoires, il se rappela les bruits fâcheux répandus sur les sorcelleries du docteur et, saisi d'épouvante, prenant le valet mécanique pour un prestige du démon, il le brisa en mille pièces.

Albert tressaillit; une exclamation douloureuse jaillit de ses lèvres; puis, doucement, sans un mot de reproche, sans une parole de colère, il murmura : — *Periit opus triginta annorum!*.... Ce qui veut dire en français :— Tu viens de me briser là trente années de travail!

—Excellence, hasarda Brindoie,—je ne suppose point que ce soit pour me narrer cette aventure......

—Vous supposez mal! dit sèchement l'inconnu.

Et il reprit encore :

—En présence d'un pareil désastre, tout autre homme de génie se serait borné à des regrets stériles. Maître Albert y puisa une énergie nouvelle. Utilisant les rares loisirs dérobés à ses innombrables labeurs, il s'acharna, non point à recommencer l'automate anéanti, mais à en construire un second plus complet et plus perfectionné. Au bout de quinze ans, l'œuvre fut plus accomplie. Œuvre bizarre, terrible, œuvre empreinte d'une philosophie amère! Le maître avait résumé là, rendu palpable sa pensée, son profond dédain de la vie. C'était l'image effroyable de notre néant; c'était,—frappante de vérité, saisissante d'exactitude anatomique,—c'était la reproduction d'un cadavre, alors qu'ayant déjà séjourné plusieurs mois sous la terre, il est envahi par la pourriture. Le corps nu, en proie aux vers, crevait de sa carcasse luisante les chairs en lambeaux. Le visage, à demi rongé, s'affaissait livide comme...... le vôtre comme...... vous l'êtes en ce moment, maître Brindoie....

Le fait est que l'aventurier, depuis une minute, ne se demandait plus où tendait ce discours. De grosses gouttes de sueur coulaient le long de ses tempes, et sa prunelle dilatée s'attachait, éperdue, sur le masque noir du narrateur.

—Les détails que je vous donne, ajouta ce dernier, me semblent vous impressionner tristement......... Je les abrège. Il vous suffira de savoir qu'au moyen d'un ressort, ce cadavre se dressait, étendait ses bras décharnés, marchait enfin......oui, marchait grimaçant, cliquetant, horrible!......... horrible à faire fuir toute une armée!.... Vous pensez bien que ce chef-d'œuvre lui eut pas été de nature à dissiper les préventions de magie dirigées contre Albert le Grand ; aussi, se garda-t-il de le montrer aux profanes. Il le légua, en mourant, à son disciple Thomas d'Aquin qui, à son tour, en fit présent à un confrère ; bref, durant près de trois siècles, cet admirable objet d'art, transmis de mains en mains, orna secrètement les laboratoires de plusieurs générations d'hommes de science. En dernier lieu,—ou, pour mieux préciser les dates, — il y a vingt cinq ans, je crois, il était en la possession du célèbre médecin Paracelse.

A ce nom, Brindoie eut un frémissement qui le secoua de la nuque à la plante des pieds. Il essaya de parler ; il n'en eut pas la force.

Le faux cordelier plongea la main sous son froc et ramena une liasse de papiers jaunes qu'il feuilleta.

—C'est bien cela! murmura-t-il. Le 24 septembre 1541.... Il y a juste vingt-cinq ans. A propos, mon cher Brindoie, vous qui avez voyagé un peu partout, et principalement en Allemagne, connaissez-vous Salzbourg?

—Non, fit Brindoie d'un ton rauque.

Le cousin du diable darda sur lui un regard étrange ; puis, abaissant ses yeux sur le papier, il lut avec lenteur :

"........ ce jourd'hui 24 septembre 1541, est décédé à Salzbourg, en l'hôpital de Saint Etienne, noble homme Philippe Auréole-Théophraste, baron de Bombast de Hohenheim, plus généralement désigné dans le monde savant sous le nom de Paracelse.

"Recueilli ce matin, au point du jour, parmi les rochers qui environnent la ville, le dit seigneur Paracelse perdait son sang par onze blessures, dont deux mortelles.

"Il a expiré à midi sans avoir repris un seul instant connaissance. On n'a trouvé sur lui ni or, ni argent, ni bijoux. Son aumonière contenait seulement quelques notes, grâce auxquelles on a pu constater son identité."

Brindoie fit un violent effort et parvint à se dresser sur ses jambes.

—Messire, dit-il en jouant l'indignation, je ne suis qu'un faible vieillard, un malheureux mendiant.... Trop honoré peut-être de servir de plastron à Votre Seigneurie.... Mais franchement, la raillerie a des bornes...... J'en appelle à votre générosité, messire, et vous demande humblement la permission de me retirer.

Ce disant, Brindoie d'un air digne, se dirigea vers la porte. Mais, comme il s'apprêtait à descendre, il aperçut au bas de l'échelle, debout, côte-à-côte, les bras croisés, barrant le passage, les trois moines qui l'avaient si vigoureusement poursuivi dans la plaine.

Tenter de leur échapper eût été folie. Brindoie se mordit les lèvres et vint se rasseoir en silence.

XX

LE CHEF-D'ŒUVRE D'ALBERT LE GRAND.

L'homme au masque noir n'avait fait aucun mouvement pour s'opposer à la sortie de Brindoie. Quand celui-ci fut revenu prendre place de l'autre côté de la table, Diégo Diaz sans paraître remarquer sa furie et son humiliation, choisit dans la liasse qu'il feuilletait un second parchemin.

—Singulière destinée que celle de ce Paracelse! murmura-t-il d'un ton rêveur. Il est mort à quarante-huit ans, lui qui prétendait pouvoir prolonger indéfiniment la vie humaine.... Et il est mort à l'hôpital, lui qui se vantait de connaître l'art de faire de l'or!.... O vanité de la science!

Brindoie bailla.

—Ah! ah!.... fit don Diégo, l'incohérence apparente de mon récit vous fatigue? J'avoue qu'à première vue, l'automate d'Albert le Grand, la mort de Paracelse et l'enlèvement de Madeleine ne semblent pas avoir entre eux la moindre liaison. Mais écoutez ceci :

"Rapport No 2.—Parti de Middelheim le 20 septembre au matin, Paracelse a dû s'engager dans notre vallée de Salzbourg, le 23, à une heure assez avancée. Il était porteur de sommes considérables. Outre son cheval et celui de son valet, il avait acheté trois chevaux de renfort pour transporter ses instruments et ses bagages. Tout ce matériel a disparu. Au nombre des objets volés se trouvait, dit-on, le fameux automate d'Albert le-Grand. C'est là une perte irréparable pour la science, mais on espère que le voleur se trahira en essayant de vendre ce chef-d'œuvre, unique en Europe."

Brindoie resta impassible.

—Eh bien! demanda-t-il, le voleur s'est il trahi?

—Non, répliqua don Diaz. Plus prudent que ne le supposait, il s'est bien gardé, depuis vingt cinq ans, de vendre l'automate révélateur.

Au reste, cette preuve n'est plus aujourd'hui nécessaire. On connait le coupable.

—On du moins, ricana Brindoie, on croit le connaître....

—Jugez en.

Le diégo prit un troisième document et lut :

"Si l'on en rapporte à différentes rumeurs, l'assassin de Paracelse ne serait autre que le propre valet de cet éminent chirurgien. Il y a lieu de supposer que, tenté par les richesses placées à sa garde, le misérable a lâchement assassiné son maître. On est à sa poursuite. Il se nomme Brindoie ou Brindoie.

—C'est faux! articula nettement l'aventurier.

Diégo Diaz haussa les épaules.

—Je vous ai déjà dit que je ne suis point un juge, prononça-t-il.

Après un silence, il continua :

—Comprenez-vous, à présent pourquoi je vous demande si Madeleine est morte ou vivante?

—Moins que jamais, monseigneur.

—Eh bien! transportons-nous, par la pensée, dans votre maison trois jours après l'enlèvement de cette jeune fille. La voilà chez vous et [illegible] Survient la justice. A tout prix, [illegible] l'enfant. Alors, mon pauvre, vous perdez la tête, et vous enfermez [illegible] dans ce cabinet funèbre [illegible] aux déterrés de Fréa, [illegible] au fond duquel se [illegible] et votre sécurité....

[illegible] ne s'attendait pas à ces [illegible] car elles le frappèrent comme [illegible] massue. Il chancela et parut près [illegible]

—Niez vous, — ajouta don Diégo, — niez-vous qu'à dater de cet instant, le sort de Madeleine n'ait été irrévocablement décidé? [illegible] se relever le mur mobile [illegible] vu ces cadavres récemment exhumés [illegible] l'affreuse profession de votre [illegible] elle a vu enfin, — et cela surtout à du [illegible] mort, — elle a vu, sur ce prétendu tombeau placé au centre de sa prison, — [illegible] simulacre, le chef d'œuvre d'Albert le Grand, l'automate volé à Paracelse!

Quiconque eut regardé Brindoie se fut senti [illegible] pique à la moelle. L'aventurier ne se [illegible] plus contre l'évidence. Une vision [illegible] montra le coq Alector, l'oiseau magique de Fréa, battant des ailes et criant d'une voix stridente — Tu mourras pauvre, Mathieu, tu mourras pauvre!......

Et, blanc comme un linceul, les lèvres bridées par un sourire féroce, il s'empara furtivement du couteau qu'il glissa dans sa manche.

Don Diégo ne remarqua point cela. Il poursuivit :

—Une justice à vous rendre, ami Brindoie, c'est que le célèbre automate n'a pas dépéri entre vos mains. De même qu'un bon cultivateur, pour effaroucher les oiseaux pillards, plante un mannequin dans sa vigne, de même vous [illegible] pantin à effaroucher [illegible] Ingénieuse combinaison! [illegible] trouvaille! Et quelle rare [illegible] n'est ce pas, que ce gardien [illegible] incorruptible et incapable de ré[illegible] sous son crâne de bois!

L'aventurier grinçait des dents.

—Raille, raille, démon,—pensait-il. Rira bien qui rira le dernier!

—Mais on n'est point parfait, ami Brindoie reprit don Diaz. C'est pourquoi vous avez commis l'imprudence de clôturer Madeleine en tête à tête avec l'automate. Cette enfant-là, voyez vous, n'est point de celles qui se bouchent les yeux en face d'un fantôme.... Elle aura examiné le votre, elle aura cherché à découvrir quels ressorts le faisaient mouvoir.... Et, que sera t il advenu, je vous le demande, si ses doigts curieux ont rencontré certain bouton de cuivre habilement dissimulé sous la nuque de votre épouvantail?

Un râle sortit de la gorge de Brindoie. Il s'était peu à peu rapproché de don Diégo ; celui ci s'appuya nonchalamment sur son épaule et continua :

—Oh! alors, alors, quelle surprise pour Madeleine! quel coup d'œil à éblouir sa pensée! A peine aura t elle touché ce bouton de cuivre, que la partie inférieure du tombeau, chassée en avant par une impulsion subite, aura étalé à ses regards un tiroir gigantesque, un coffre immense rempli jusqu'aux bords de pistoles et de doublons, de sequins et de ducats, de diamants et de perles, de vases d'or et de reliquaires, vous savez, ami Brindoie, ces étincelants reliquaires, glanés par vous pendant le pillage de Notre-Dame! Tous ces trésors—ce sont vos économies, à vous, homme intelligent que vous êtes! et, comme vous le disiez au sujet de votre honorable mère, ces économies la enrichiraient deux ou trois empereurs!

Brindoie sentait vaciller sa raison. Il se demandait par quel prodige, par quel sortilège inoui, cet homme pouvait être au courant, non-seulement de son passé, non-seulement de ses secrets les plus intimes, mais encore des paroles échangées, d'oreille à oreille, entre sa mère et lui.

—Voilà ce qu'a vu Madeleine, acheva don Diégo, et je désire savoir, je vous le répète, si elle a, ou oui ou non, payé ce spectacle de sa vie.

La respiration de Brindoie sifflait, courte et pressée. A travers les trous du masque noir, il apercevait, fixés sur lui, deux yeux jaunes et froids comme ceux d'un tigre.

—Vous ne répondez rien? fit lentement don Diaz.

—Si fait, répliqua l'aventurier. Voici ma réponse.

En même temps, son bras armé se détendit et frappa l'hidalgo droit au cœur.

Le coup avait été violent. Si violent, que le couteau se rompit et que Brindoie crut la poitrine de son ennemi traversée de part en part.

Mais Diégo Diaz se mit à rire. Diégo Diaz parfaitement intact, posa ses deux mains sur les épaules du vieillard et, presque sans effort, le fit plier sur ses genoux jusqu'à terre.

Après quoi, il prononça ce seul mot :

—Imbécile!

—Ah! s'écria Brindoie anéanti, vous êtes donc réellement le diable!

—Hélas! non, riposta l'autre. Mais j'ai l'excellente habitude de porter sous mon pourpoint une fine maille d'acier trempé..... Vous voyez que je ne fais pas de charlatanisme avec vous, mon cher Brindoie. Je vous livre mes petites malices, au lieu de profiter de votre erreur et de me poser en être surhumain.

—Je suis perdu! murmura l'aventurier.

—Vous mériteriez de l'être. Comment! je vous prouve, clair comme le jour, que j'aurais pu dix fois vous faire pendre et que je ne l'ai pas fait ; que je connaissais le gisement de vos trésors et que je ne m'en suis pas rendu maître.... Et, au lieu de me remercier, vous essayez traîtreusement de m'introduire votre couteau entre les côtes! En vérité mon cher Brindoie, c'est de la haute ingratitude, cela, et, qui pis est, de la naïveté.... car enfin, êtes-vous bien certain que votre secret serait mort avec moi?

—Oh! fit Brindoie d'un air sombre,—si d'autres que vous le possédaient, il y a longtemps que j'aurais été dépouillé de mon bien.

—Du fruit de vos rapines, voulez-vous dire.

—Soit!

—En sorte que vous me croyez plus désintéressé que d'autres?

—Je crois qu'avant de m'arracher ma fortune et ma vie, vous comptez vous servir de moi dans un but que j'ignore.

—C'est vrai.

Et poussant du bord de sa botte les deux fragments du couteau brisé, don Diégo ajouta :

—Voyons, est-ce, avec ceci que vous avez égorgé Madeleine?

—Madeleine est vivante, répliqua Brindoie.

—Bon. Voilà ce que vous auriez dû me répondre depuis un quart d'heure. Ainsi, elle est vivante, vous l'affirmez?

—Je l'espère du moins.

—Diable! vous n'en êtes pas sûr? Eh bien! priez Dieu que votre espérance se réalise, car, autrement....

—Autrement?

—Autrement vous mourrez pauvre, Mathieu...... ricana don Diaz en imitant la voix de Fréa lorsqu'elle déclamait à son fils cette lugubre prophétie. — Et maintenant,—acheva l'hidalgo :—allez à vos affaires, mon bon, je ne vous retiens plus.

Mais Brindoie ne bougea pas : Cette clémence inattendue, cette ironie doucereuse l'effrayaient plus que tout ce qu'il avait redouté jusqu'alors.

Après une minute d'hésitation, il reprit :

—Que faut-il que je fasse de cette jeune fille?

—Est-ce un conseil que vous me demandez?

—Un ordre, monseigneur.

—En ce cas, continuez à la garder prisonnière, tâchez qu'elle ne s'évade pas, et arrangez-vous surtout pour qu'elle vive aussi longtemps que possible, voilà ce que je puis vous souhaiter de plus avantageux pour vos intérêts.

—Je ne comprends pas, Excellence.

—C'est pourtant bien simple. Eu d'autres termes, le jour où Madeleine sortira de chez vous vivante ou morte ce jour-là vous pourrez dire un éternel adieu à vos économies. Y êtes-vous, à présent?

Brindoie eut une exclamation de surprise et de frayeur.

—Alors, s'écria-t-il haletant, laissez-moi partir. Tonnerre! à l'heure qu'il est, Madeleine est en danger de mort, et chaque minute qui s'écoule m'enlève une chance de la sauver.

—Eh! mais, qui vous arrête, mon cher Brindoie? dit tranquillement don Diaz. Ce n'est pas la pluie, je suppose.... Elle a cessé.

Brindoie s'élança hors du moulin, descendit l'échelle, et, sans que personne cette fois lui barrât le chemin, se mit à courir à travers la plaine en répétant avec angoisse :

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*.
Mercredi matin, 21 octobre 1868.

Le temps hier a été sombre et pluvieux. Les affaires ont été très actives en consignations. Nous avons reçu environ 8000 balles ; ce qui est la plus forte consignation de coton de la saison. Les autres consignations étaient aussi assez bonnes, elle consistaient en denrées de l'Ouest.

Sont arrivés : Le Nick Longworth, de Louisville, Magenta, de Memphis, Wild Wagoner, de Natchez, Gov. Allen et T. D. Hine, de Trenton ; Big Horn, de Greenwood et le Caroline, des Opelousas.

Sont partis : Le Bismarck, pour St-Louis; Robt. E. Lee, pour Vicksburg ; Glide, pour le Grand Ecore, Lafourche, pour Bayou Sara ; Era No 9, pour Shreveport, et le Brown, pour le bas de la côte.

Au port, en chargement : Le Selma, Magenta, Gov. Allen, Ubaho, Wild Wagoner, Big Horn, Lulu D. Pink Varble, Era No 10, Grey Eagle et Alice.

L'Ohio, le fleuve et ses tributaires continuent à baisser.

La rivière des Arkansas, Rouge et Blanche baissent aussi.

LE PAQUEBOT SEMI HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses emménagements ils sont tout à fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie.

Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce bateau part ce soir, à 5 heures précises. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,

Nos. 268 ET 270

DE LA RUE TCHOUPITOULAS.

NOUVELLE-ORLEANS.

LE soussigné vient d'achever un Nouveau Moulin à Riz perfectionné, ce qui lui permet de recevoir des

Planteurs et des Marchands de riz.

de l'Etat, des ordres pour vanner et polir le riz.

La saison de ce riz est [illegible] ce riz est le meilleur qu'il y ait dans l'Etat de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut recevoir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement de ce genre en Louisiane. Il a un Pi on à riz amélioré, dont il est l'inventeur et s'est assuré la patente. Ce pilon conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

Les planteurs et les marchands sont priés de laisser leurs ordres aux

Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas.

Prosper [illegible]
PH. HOELZEL,
Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de maïs du gru, de la farine et toute espèce de grains au plus bas prix du marché.

Charrois gratis.

Un dépôt du Moulin à riz, à maïs et à farine de la Louisiane est ouvert au No 47 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchands de riz et de [illegible]. Les ordres pour riz, maïs, farine de maïs et [illegible] et grains de toute espèce sont promptement exécutés pour toutes les parties de la ville sans frais de charroi.

[illegible]

C. DUHAMEL, opticien,

111, rue du CANAL, près de la Banque d'Amérique, [illegible] rue de Chartres.

TIENT un [illegible] assortiment de LUNETTES pour [illegible]

M. DUHAMEL ayant une longue pratique [illegible] informe les personnes qui [illegible] qu'il peut adapter à [illegible] des verres qui conviennent [illegible]

Ses verres de lunettes fabriqués spécialement pour lui sont garantis parfaits.

Il recommande comme une grande amélioration les lunettes à double foyer, pour voir de près et de loin dans ces mêmes verres. Aussi les verres cylindriques pour myopes et presbytes.

Les verres en vrai cristal de roche (pebbles) et appliqués scientifiquement aux vues, auxquels ils sont propres—ces verres n'étant pas également bons pour de certaines affections de la vue.

En magasin : Une immense variété d'instruments de toutes natures tels que

Théodolithes, Niveaux, Compas (pour l'arpentage),	Longues-vue marines,
Microscopes,	Jumelles de théâtres,
Baromètres,	Boîtes de compas,
Thermomètres,	Balances de toutes sortes,
Très [illegible], &c., &c.	Machines électriques,
	Modèles &c. &c.

[illegible] livres et cartes stéréoscopes [illegible]

[illegible] de couleurs, en papier, pour illumination

[illegible]

15oct—1m

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs [illegible] PARURES EN JAIS NACRE ET ACIER, [illegible] FLEURS VOILES ET COURONNES [illegible]

[illegible] COIFFURE des DAMES [illegible] Abonnement [illegible]

A sa [illegible] coupe de cheveux des ENFANTS [illegible]

8oct—3m FELIX SARON.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs
J. KITTREDGE................Trésorier.

Mercredi soir, 21 Octobre.

Représentation tous les soirs et le SAMEDI, à MIDI. La grande troupe dramatique et comique composée d'un nombre d'artistes beaucoup plus grand qu'aucune autre troupe du pays. 21 oct—

Théâtre de l'Opéra.

L'Administration voulant donner aux représentations des grands ouvrages nouveaux toute l'importance qu'ils exigent, désire se procurer, comme l'an dernier pour l'Africaine, des choristes supplémentaires.

S'adresser tous les jours de 2 heures à 4 heures, au Théâtre de l'Opéra, au bureau de M. GRAVIER.

16oct—15f.

Whiskey! Whiskey!

LA maison O. Kernel, de Cincinnati, offre du Whiskey à $1.20 le gallon.—S'adresser chez MANUEL, 31, rue Dumaine (entre Chartres et Levée), seul agent de notre maison pour la Nouvelle-Orléans. 11 oct—1m

STEAM DYEING.

Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe.

E. EUGENE GEORGET.

Maison de Paris.

CETTE Maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs les soies apportées dans le nettoyage et l'apprêtage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Pa etot drap, mérinos etc., teint en noir, $1 00 ; Pantalons do 75 cts ; Gilets do 50 cts; Robes en mérinos grenadine popeline, mousseline barège, mozambique, calicot châles, teint en noir, 75 cts ; Jupes do 60 cts ; Robes en soie ou satin, teint en noir, $1 25 ; Jupes, Châles do 1 00 ; Robes en soie teint en bleu ou violet, $2 50 ; ou jaune ou vert, $ 00 ; en marron Bismark ou gris, 1 75 ; Robes en laine teint en bleu ou violet, 2 00 ; en jaune ou vert, 2 50 ; en marron Bismark ou gris, 1 25 ; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilets, vêtements d'enfants, Robes, Jupes, à 35 40 50, 60, 75 et 1 00 ; Rideaux en laine, toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints.

Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—3me

Café Démocrate,

No 58.........RUE ROYALE.........No 58

(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)

W. G. MANN, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement la meilleure Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c 13 oct—3m

Pension Française,

TENUE PAR MME J. MAZUC,

No 20 RUE ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

Table excellente. Bon vin. Déjeuner à 8 heures et demie. Table d'hôte à 4 heures et demie.

Chambres garnies. Prix modérés. 10 oct—1m

EMMAGASINAGE DE DOUANE.

"U. S. Bonded Warehouse No 4,"

Au coin des rues Conti et Peters.

L'IMPORTERS' BONDED WAREHOUSE COMPANY (Compagnie d'entrepôts de Douane des Importateurs) emmagasine, à bas prix toute espèce de marchandises, dans leurs excellentes BATISSES A L'EPREUVE DU FEU.

Les personnes qui y emmagasinent PARTICIPENT AUX BENEFICES de la Compagnie. Voir le tarif qu'on peut se procurer en s'adressant à l'entrepôt.

HENRY TRÉMOULET,
2 oct—1m President pro tem.

CARABINES WINCHESTER.

AYANT reçu un stock complet de ces Carabines, nous sommes à même de répondre promptement à la demande. On reconnaît, aujourd'hui, que cette arme n'a pas d'égale dans le monde sous le rapport de la rapidité avec laquelle on la charge ou la décharge. Elle est l'égale de toutes les autres sous le rapport de la simplicité, de la durée, de la précision, de la pénétration, etc. Chacune d'elles est garantie. Le dépôt des fabricants est au No 3 de la rue Vieille Levée, en face du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

16 oct—1m FOLSOM BROTHERS, Agents.

CAFE MOKA,

Encoignure Madison et Chartres.

MR SPARICIO a l'honneur de rappeler à ses nombreux amis et au public en général, qu'il a toujours chez lui ce bon café moka, dont tout le monde connait la grande renommée ainsi qu'un grand assortiment des meilleures liqueurs, parmi lesquelles il recommande tout particulièrement l'absinthe.

15 oct—1mo

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK;

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec une plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGE, Agent,
11sept—1an rue de Chartres No 39, Nlle Orléans.

CHAPEAUX. CHAPEAUX.

J. J. ALBERT,

60, RUE DE LA DOUANE 60.

Aux Marchands de la ville et de la campagne.

En magasin, et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes, enfants et enfants, choisi spécialement par lui-même au Nord et en Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce stock de marchandises avec [illegible] Prix remarquablement réduits 24sept—1m

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ GEO. ALCÈS,

185 RUE DES REMPARTS 185

MR ALCÈS garantit ses cigares conformément aux échantillons. Il n'emploie que des tabacs de première qualité (américains et havanais). M. Alcès offre aux fabricants de cigares du tabac en feuilles, à moins et en détail, aussi que des Habanos de Gérard. No 10 [illegible] Les ordres adressés au Box No [illegible] P. O. N. O. seront exécutés avec soin et promptitude.

7oct—3mo

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE,

No 164 de la rue du Canal,

Directement en face du Christ Church.

4 oct—1mo

Changement de Magasin.

MME WASHINGTON annonce à sa clientèle et au public qu'elle a transporté son MAGASIN DE MODES, CONFECTIONS ET GARNITURES au No 1 7 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts. On y trouvera les dernières modes. Elle se charge de la confection de robes qu'on lui laisse et rien à désirer sous le rapport du fini et de la coupe et vend toute espèce de patrons en papier. Elle taille et faufile les robes, basques, etc 4 oct—1m

SEYMOURINE.

CETTE eau merveilleuse inventée par M. Jules Fritz, arrête la chute des cheveux et les fait repousser sur les têtes chauves. Les personnes qui voudront s'assurer de sa vérité de ce fait, pourront voir de nombreux certificats, à l'atelier de coiffure de M. Poirier, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, sous l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente.

24 sept—1m

INJECTION RICORD, Paris.

UN REMEDE INFAILLIBLE Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHÉE dans toutes ses phases. L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des flueurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT — L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL,
2 aout— Agents pour la vente en [illegible]

DENTISTES.

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle

GRAND SUCCES!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent ; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

25 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars— PP ix M

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine anglaise et américaine, telle que Paniers, corbeilles à fruits, corbeilles à sucre, services à café, pots à gâteaux, gobelets, &c, en magasin, une grande quantité de cuillers et de fourchettes en plaqué, coutellerie fine de table, couteaux de poche, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES & ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO,

Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 16oct—3m

J. B. Walton & Deslonde

ENCANTEURS

Et agents pour la vente, l'achat et le louage de propriétés foncières, d'habitations et de terres ; pour la vente d'actions et de scrips, de marchandises, et de produits de cargaisons et coton avariée, de meubles, &c.

Bureau transporté au No 6 de la rue Carondelet, près Canal.

NOUS sollicitons un patronage aussi généreux que celui qui nous a été accordé jusqu'à ce jour et annonçons à nos amis et au public qu'outre nos affaires ordinaires, nous nous occupons du recouvrement [illegible] de la ville et de l'Etat des propriétés situées en ville, ou dans les faubourgs, acquittons les taxes de la ville et de l'Etat, louons à bail les propriétés de la ville et des faubourgs et recevons nous chargeons du recouvrement des loyers des propriétaires résidents et absents.

Nous veillerons personnellement aux intérêts de nos clients.

1er oct—1m J. B. WALTON & DESLONDE.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore St-Maurice et Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères Boudin) Alexandrie, les débarcadères de Normand, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. L'excellent bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse ; commis L. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BRETTON & CO.,
18oct No 86 de la rue de la Commune.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P M

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. E. Splane, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures. 17 oct

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Henn (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 13 oct

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Barancq, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
9 sept—1m 10 Nouvelle-Levée

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. Q. MELANÇON,
29 aout. No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. F. Ancoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ira jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord 3 oct—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 30 du courant. Il partira de la Nlle-Orléans les VENDREDIS, à 10 heures du matin, et les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. Il sera de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES.

14oct A. DUGAS.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine T. Nicols part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
22sept—1m.

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. FD. WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent.
29aout— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de frêt entre LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ont le profit et assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 3351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de
16 aout Memphis et de Charleston.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviennent la Compagnie du Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pouvant faire recevoir et délivrer leurs marchandises dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur. Le fret de l'Ouest doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé au livraison.

Iordoo— G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

TAXES.

MANDATS de l'Etat, pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par

J. HERNANDEZ,
15oct—3m No 11 de la rue Carondelet.

AVIS.

Aux Contribuables de l'Etat, dans le Deuxième District.

VOUS êtes requis de vous présenter, de suite, à mon bureau (Batisse des Cours, en face la Place Jackson) pour y acquitter la TAXE SPECIALE D'UN POUR CENT prélevée sur la valeur estimée des meubles et immeubles de l'Etat conformément au tableau d'assessement de l'année 1867.

La susdite taxe doit être consacrée au paiement des coupons dus sur les obligations (bonds) émis avant le 26 mars 1867, et des mandats de l'Etat et de Convention et au rachat des certificats de dette émis en vertu de la loi No 4 de 1866.

L. E. LEMARIÉ,
Percepteur des Taxes d'Etat dans le 2me District
16 oct—2m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de payer à mon bureau, à l'angle des rues Adèle et Nouvelle Levée, pour y payer la taxe de 1 pour cent destinée à acquitter l'intérêt des obligations (bonds) de l'Etat, les mandats, certificats de dette et les mandats de la Convention. Elle est prélevée sur la valeur totale assessée des meubles et immeubles qui figurent sur les tableaux d'assessement de 1867.

HENRY BENSEL,
Percepteur des taxes de l'Etat dans le 4me District de la ville de la Nouvelle Orléans. 18 oct—1m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de venir payer, à mon bureau No 110 de la rue Carondelet la taxe spéciale de 1 pour cent destinée au paiement de l'intérêt des obligations (bonds) de l'Etat, [illegible] et des mandats de la Convention. Cette taxe est prélevée sur la valeur de tous les meubles et immeubles assessés sur le tableau de 1867.

F. C. MAHAN,
Percepteur des taxes d'Etat dans le Premier District
14 oct—1m de la ville de la Nlle Orléans

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de concert avec ses bureaux au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public que le bureau de ses arrangements pour le paiement des pertes sur des assurances de mer, à New York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle Orléans.

Nlle Orléans, 15 octobre 1868.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain,

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1868.

LES actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain sont priés de se réunir dans le local de la banque de MM. Pike, Lapeyre & Brothers, rue du Camp No MARDI, 27 du courant, de 10 heures du matin à [illegible] de l'après midi, pour le vote de ce qui est à accepter tout [illegible] de la Législature, intitulé: "Acte pour autoriser le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain."

16 oct WM J. CARTER, Secrétaire.

BANQUE DES MARCHANDS

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un acte passé, le 5 septembre 1868, par devant O. Le Gardeur Jr., notaire public de cette ville, des livres de souscription seront ouverts tous les jours, au bureau de cette Institution, du 6 octobre au 1 décembre 1868 de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, pour la vente de trois cent trente mille cinq cent quarante piastres ($330 560) d'actions—montant de l'augmentation du capital de la dite banque, lequel sera divisé en actions de $100, payables comme suit :

Vingt pour cent au moment de la souscription et ensuite dix pour cent tous les mois, jusqu'à parfait paiement.

Par l'article 8 de la charte de la banque, les actionnaires actuels auront le privilège, pendant soixante jours, de prendre des actions additionnelles en proportion du montant de leurs actions.

TH. J. DIX,
6 oct—1eoM J et V Caissier.

Banque du Sud.

Nlle Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque, continuant ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera ses affaires de banque en général.

Jours d'escompte : les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

26sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane,

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi, le 26 courant, entre 10 heures A. M. et 1 heures P. M.

12 sept—15f L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer de Jackson.

Bureau, No 183 de la rue de la Commune.

LES actionnaires de cette Compagnie sont informés que le premier versement de $1 par action sera dû et devra être fait, à ce bureau, le 26 octobre prochain.

Par ordre des Directeurs,

H. CASTAREDE,
27 sept—1m Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

LE bureau général de cette Compagnie a été transporté au No

26 ....Rue Carondelet.........26

(au premier)

JAMES T. TUCKER,
1er oct—1m Agent général au Sud

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.............................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE-ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dejhonde,	D. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshal J. Smith

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président, ST-CLAIR DENNING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et à terme—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19avril—1an

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 24 pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $220 en or. Passage dans une cabine 2d pont avant.... 185

Passage d'entrepont.................................... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour par les navires de la Compagnie [illegible] premier vendredi de [illegible] mois à partir du jour de son départ et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 de chaque mois à partir du 18 de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.

Pour passage, s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, Agent,
10 janv—1an—112. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS	capt..Surmont,	Samedi 17 oct.
PEREIRE,	capt...Duchesne,	Samedi 31 oct.
ST-LAURENT,	capt...Bocandé,	Samedi 14 nov.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

5nov—112 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Le vapeur SONORA quittera la Nouvelle Orléans le 31 octobre 1868 pour Tampico et Vera Cruz.

Pour fret ou passage, s'adresser à

V. PERRILLIAT,
28 oct—28 du 1er nov 127, rue de la Commune.

LIGNE INMAN,

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS,

A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR,

A Queenstown et Liverpool, de New-York.........		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE,

A Queenstown et Liverpool, de New-York.........	$ 35
A Londres..	40
Au Havre et à Paris.............................	47
A Brême ou Hambourg..............................	45

BILLETS PAYES D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont) : $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et les différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
3 sept— No 130, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Meyer, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barrends, partiront du Havre chaque 1er de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants :

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine..	$130 or	Première cabine..	$130 or
Deuxième cabine..	112 50	Entrepont.......	60 or
Entrepont.......	60 or		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane : 1re cabine, $50 en papier | Entrepont, $40 en papier

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15 % par tonneau

MAURY & CO.,
Agents de passage, 131 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 83 rue Carondelet.
D. ERDMANN Havane.
C. B. RICHARD & BOAS
Agents généraux de passage de la Compagnie,
25 aout— No 6, rue Barclay, New York.

En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

BREMEN	Capitaine F. Dreyer,
NEW-YORK	Capitaine H. A. Neynaber,

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, en touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BRÊME	DE LA NLLE-ORLEANS,
BREMEN 15 octobre,	vers le 20 novembre,
NEW-YORK, 11 novembre,	vers le 20 décembre.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER, Agent,
21 aout— No 6, rue de l'Union, No 42.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle Orléans.

Le Steamer

GEN'L MEADE,

Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf en face de la rue St-Louis, le SAMEDI 24 octobre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambre..................$60 00

On signe des billets de connaissements pour Liverpool

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 31 octobre.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 24 octobre, à 5 heures P. M.

Passage......................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet : $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes :

Atlantic C. Mail SS. Co's Line.

HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er aout, ces steamers partiront de Savannah le—

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er aout, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit : On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui voudront prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et les voyageurs qui voudront prendre le steamer du samedi doivent partir le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 164 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY,
30juin—3m Agent général.

POUR LES VILLES DE BAINS, Baie St-Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Baker, fera le service régulier, comme suit : les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain ; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2h. P. M

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin ; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, agent,
30juillet—3m No 175 de la rue de la Commune

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Conners.

Le CAMELIA se relie au steamer WEMONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit : Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 8heures A. M. et reviendra le même soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7aout

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER.)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
5Mr—1an Propriétaire.

ANNONCES DIVERSES.

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours ; nous le garantissons pur et le vendons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 aout—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

F. J. QUINLAN & CO.,

Marchands de chapeaux et de casquettes, —fourrures et laine.—

ARTICLES EN PAILLE—Pour dames et messieurs

Changement de local.

Du No 36 de la rue de la Commune, au No 27.........de la rue des Magasins.........27

Coin Nord-Ouest des rues Magasins et Gravier.

F. J. QUINLAN,	Nlle-Orléans
W. H. OTIS,	New-York. 29sept—1m

BRAUGHN & OGDEN,

AVOCATS,

No 35 du Commercial Place.

LES soussignés ont formé une société. Ils exerceront leur profession dans toutes les Cours fédérales et d'Etat.

O. H. BRAUGHN
30sept—1m ROBERT N. OGDEN.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

1er sept—1an Rue Tchoupitoulas, No. 48.

JOHN H. KEEP.	JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée, No. 38, de la rue Tchoupitoulas.

6 sept—3mo Nlle Orléans.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire [illegible] toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO

Au coin des rues Delord & Foucher

'Chaux du Cap de Richards,'

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale : "RICHARDS CAPE LIME" Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

3oct—3m NEWTON RICHARDS.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à découper, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Bouilleurs à fourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co

AGENCE GENERALE

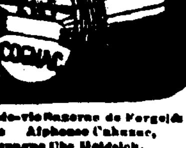

Eau-de-vie Sazerac de Forgeâ Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
8fév—1an 37 Vieille Lev

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE, Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No 25 Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 11 nov—1an

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 3 heures. 10 nov—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Rétrécissements, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOS,
Pharmacien de l'Université de Paris
[illegible]

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie

DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Monet,
John Davidson,	L. R. Pothier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
J. N. Marks,	Wm Cooley,
F. F. Schmidt,	T. K. Finlay
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCord,	John I. Blincoe,
J. Caulfield,	C. Lavergne,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON..............Président,
W. S. PIKE.................Vice-Président,
R. W. YOUNG................Secrétaire,
L. A. FOURNIER..............Trésorier.

W. B. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur,
N. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 120 rue Carondelet (Batisse Davidson,)
16oct—1an

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868......		$124,196 42
Savoir : Primes d'incendie.........	$93,850 41	
Primes de mer......................	28,595 21	
Primes d'incendie..................	20,[illegible] 76	141,193 42
En moins : Primes remboursées......	2,403 96	
Primes non expirées................	14,440 00	16,843 96
Montant net des primes.............		$107,354 46

PERTES PAYÉES

Pertes par incendie..............	$13,368 19	
Pertes sur mer...................	14,413 16	
Pertes sur les rivières..........	17,440 33	
	$45,301 33	
Réassurances.....................	9,930 00	
Quit pour cent de réfection......	11,705 72	
Taxes et revenu intérieur........	6,564 22	
Dépenses, loyer et intérêt moins		
Intérêt et profits et pertes....	18,341 36	91,743 64
Bénéfice net.....................		$15,610 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets recevables..................................	$17,032 60
Primes en voie de perception.......................	12,364 47
Prêts garantis.....................................	4,631 [illegible]
Prêts sur hypothèque...............................	15,800 00
Placé en actions de banques........................	44,315 00
Actions du Vallette Dry Dock Company...............	7,800 00
Actions du Good Intent Towboat Company.............	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union..............	6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance...................	17,117 50
Propriété foncière.................................	9,645 03
En caisse..	20,945 01
Billets de souscription............................	30,566 00
	$ 2[illegible],393 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU,
L. W. BAQUIÉ, Président.
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi ce 15 octobre 1868

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profits non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane

O Bercier,	A Baldwin,	D P Logan,
Chas J Leeds	A Palacio,	J Zolley,
D Bouligny,	William Heyl	S Cambon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lapene,	D L Kernion,	I Dejan,
L H Gardner,	W B Conger,	O B Blanchard,
Theo Biois,	A Elmer Bader,	M J Hauck,
Alx McGregor,	A D Grieff,	E Ganucheau,
J A Blonsafon,	F Laborde,	A Waldhirch,
O Hopkins,	S Herrmann,	C H Mouton,
L F Pothier,	E Bordelois,	E F Mioton,

16 oct—1m

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ : Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décor...

INSTITUTIONS

PROSPECTUS

— DU —

Collége de l'Immaculée Conception,

à l'angle des rues Commune et Baronne.

NOUVELLE-ORLEANS

CETTE INSTITUTION littéraire, incorporée par l'Etat de la Louisiane et ayant le pouvoir de donner des degrés, est dirigée par les Pères de la Société de Jésus.

Les bâtisses conviennent parfaitement à un établissement de ce genre. Une cour, entièrement séparée de la rue, est réservée pour la récréation, de sorte que depuis l'arrivée des élèves, à 7 heures et demie du matin, jusqu'à leur départ, à 4 heures, ils sont tout à fait isolés et surveillés.

Le cours embrasse le grec, le latin, le français, l'anglais, la poésie, la rhétorique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la philosophie, la tenue des livres et les branches commerciales ordinaires.

Les élèves ne sont pas admis s'ils ne savent pas lire et écrire.

L'éducation morale et religieuse des élèves est le but principal des professeurs.

Les parents reçoivent, chaque mois un bulletin qui leur annonce la conduite, les progrès, le rang en classe et la présence de leurs élèves.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et finit vers le 31 juillet.

Cours du Collége, payable d'avance, en monnaie courante des Etats-Unis deux mois...........$21

Cours préparatoire.............................. 16

2 oct—1m

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons ; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement : L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

19mai—1an (12)

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR....................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.

15 aout—3m—3 par sem

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

194 et 196 rue Bourbon.

La réouverture des classes dans cette Institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, lettre H. 20sept

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 2aout—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 283, Esplanade, encoignure Frieur.

Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain 16 aout—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M. auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président. R. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégée veront d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette Institution. Les leçons d'écriture d'ornement se donnent tous les jours du soir. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 aout—

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette Institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux avec des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.

12aout 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN.

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

La Passe Christian est reconnue depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et de ses environs [illegible] d'étendre sur la beauté du site et la salubrité de son climat.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les autres collèges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois) $150.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège $20.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera rendu avec [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste Marie, rue Poydras à la Nouvelle-Orléans ou au Frère ISAIAH à Passe Christian [illegible]

M. ALBERT FANKE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fanke sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

19juillet—

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57.................Carondelet.................57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

16 sept—6m

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. Sept—3m

E. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement de l'exhumation, de l'expédition des corps et tous les convois. 4 juillet—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.................................$500,000

avec privilége de l'augmenter jusqu'à $1,000,000

Bureau No 36 rue du Camp Bâtisse— [illegible] à l'angle des rues Camp et Commune

B. L. MILLAUDON, Président, J. M. LAPEYRE Vice Président ; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 74, coin Natchez

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867..........	$321,360 00
Pertes, taxes dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période..........	217,740 78
Actif le 31 décembre 1867..........	278,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm H. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	R. R. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
E. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm H. Perkins,	J. E. Isenbour,	Jos. C. Rogers.

19 fev—1an

F. MARSOUDET vs HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 24 431—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui-ci à moi transféré, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI 16 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ainsi :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et côté sud est de l'îlet qui est formé par les rues Bourgogne, Ste-Anne, du Maine et Dauphine, ayant mesure américaine, trente-deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur quatre-vingt seize pieds sept pouces de profondeur, dans toutes lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 290 sur la rue Bourgogne, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte au rapport d'Octave Morel, notaire public en cette ville en date du 10 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets [illegible] portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant celui fixé pour la vente.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 oct—25 nov 7,12 15

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

LOUIS DUVIGNEAUD vs. CYPRIEN alias GOYO.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 174

ACTION EN PARTAGE.

En vertu d'un jugement rendu le 22 de juin 1868 et signé le 3 de ce même mois et an, et aussi en vertu d'un writ de partage, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-et-un de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication afin d'opérer un partage à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

Trois arpents de terre situés à Gentilly en cette paroisse, à deux lieues et demie environ au-dessous de cette ville, désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un plan dressé par Allou d'Hemécourt, et déposé le 21 octobre 1857, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors notaire public en cette ville.

Le No un mesure un arpent vingt-cinq pieds ou deux cents pieds (mesure française) de face au Chemin de Gentilly, entre lignes parallèles et de profondeur ayant chacun vingt arpents et deux tiers d'arpent ou une largeur sur la ligne qui vingt arpents et vingt pieds profondeur.

Le No deux mesure un arpent ou cent quatre vingt pieds (mesure française) de face au Chemin de Gentilly, entre lignes parallèles et de profondeur d'environ [illegible] vingt arpents et [illegible]

Le No trois mesure un arpent ou cent quatre vingt pieds (mesure française) de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de deux arpents et deux tiers et vingt pieds environ.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de P. [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible]

[illegible] dite propriété appartient au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15oct—18, 20 30 - 6 14 & nov

VENTES JUDICIAIRES

SLAWSON, PIKE & MARTIN vs BARNETT & SHEPHERD.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 282—En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 d'octobre 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 23 d'octobre 1868 à 3 heures P. M. à mon entrepôt, situé rue Ste Anne entre celles Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de vins, liqueurs, groceries, &c, meubles, coffre-forts, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
20 oct—(1) Shérif de la paroisse d'Orléans.

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 25,089—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêt du défendeur W. C. Graham, à savoir : la moitié indivise des propriétés dont description suit :

1o. Un certain îlet de terre situé dans cette ville, désigné par le numéro soixante dix suivant croquis annexé à un acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 27 janvier 1866.

Le dit îlet est borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Vénus et le Turnpike ou Nouveau Chemin Coquille et contenant des terrains numérotés de Un à Dix inclusivement et contenant du dit Turnpike ou Nouveau Chemin Coquille à la rue Vénus. Le numéro un forme l'angle du Turnpike ou Nouveau Chemin Coquille et de la rue Rocheblave, et le numéro Dix forme l'angle du dit Turnpike ou Nouveau Chemin Coquille et de la rue Dorgenois.

2o—Six certains terrains situés derrière cette ville, désignés par les numéros sept à douze inclusivement, de l'îlet numéro soixante dix, borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Vénus et Euphrosine, et mesurant d'après le dit croquis, chacun, trente deux pieds de face à la rue Dorgenois. Le numéro sept ayant cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les numéros huit à douze ayant chacun cent vingt-huit pieds de profondeur. Le numéro huit ayant cent quatre vingt huit pieds sur la ligne. Le numéro dix ayant cent soixante quinze pieds deux pouces et demi sur la ligne limitrophe du numéro neuf. Le dit numéro neuf ayant cent cinquante huit pieds neuf pouces et cinq lignes sur la ligne limitrophe du numéro dix. Le dit numéro dix ayant cent quarante deux pieds et deux lignes sur la ligne limitrophe du numéro onze ; le dit numéro onze ayant cent vingt neuf pieds trois pouces sur la ligne limitrophe du numéro douze. Le dit numéro douze forme l'angle des rues Dorgenois et Euphrosine et ayant cent quatorze pieds et cinq pouces et six lignes de profondeur et face à la dite rue Euphrosine.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite conjointement avec Samuel De Bow de Samuel C. Rundle suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville en date du 25 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'on en offrira, à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, &c, s'élevant ensemble à la somme de $[illegible] ou environ ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3oct—8,13,17,21,24

Catharine Cohen, tutrice naturelle, vs D. P. Wessel.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 6[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix sept de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Moreau, de la Nouvelle Levée, Louisa et Piété, mesurant mesure américaine, cinquante pieds de face à la dite Nouvelle Levée sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Louisa de cent trente-trois pieds et six pouces et sur la ligne du côté de la rue Piété, de cent trente-deux pieds un pouce et une largeur en arrière de cinquante pieds ainsi que le tout est désigné par J. H. Pilié et devant voyer, date du 1er mars 1855 et déposé annexé au No [illegible] en l'étude de P. E. Théard, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle Orléans suivant acte au rapport du dit notaire Théard en date du 1 avril 1855

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—18 25 3 11 et 17 nov

LA

COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe,"

a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats Unis. Les actions seront émises d'après le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants soient intéressés à la nouvelle entreprise, moins pour vendre des actions que de s'emparer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions.

et sera versé comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises, ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole ; elles gagnent plus de six millions de piastres par an sur cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des priviléges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucune autre permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des priviléges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de priviléges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 61 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les priviléges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississipi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 76 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de suite.

6 sept—3 mois 2 | M J S

VENTES A L'ENCAN

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vin en Barriques.

PAR EUG TOURNÉ encanteur —VENDREDI, le 23 octobre 1868, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan au "Importers Bonded Warehouse," No 4, rue Peters entre Conti et Bienville—

40	barriques vin rouge à la marque		
30	do	do	St Macaire,
25	do	do	L. M.
20	do	do	D & S,
24	do	do	Chasse [illegible]

Conditions à la vente. 21 oct

PAR H. SCOTT.

Grande Vente importante de Marchandises Sèches, Habillements, Linge Chapeaux, etc. etc. à l'encan

PAR H. SCOTT H. MARKS encanteur — Il sera vendu, MERCREDI, 21 octobre 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, No 46 de la rue de Chartres

Un beau lot de marchandises sèches telles que indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru à draps et à chemises, couvertures, Linseys, jeans, tricots, casimirs, mouchoirs, laine, coutils à matelas, bonneterie, etc. etc.

Un beau lot d'habillements convenables pour le commerce de ville et de campagne.

Un beau lot de lingerie et de chapeaux.

Conditions à la vente. 21 oct.

PAR J. DEJAN JR.

Meubles—Meubles à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur—Bureau et entrepôt, au No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu, MERCREDI, 21 octobre 1868, à 10 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—

Un Fort et beau choix de toute espèce de meubles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 oct

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux, Habillements.

PAR GABRIEL LEAUMONT — MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin d'encan, rue de Chartres, No 64—

150 lots habillements et articles de toilette.

— Aussi —

250 douz. chapeaux pour hommes et enfants.

— Aussi —

125 caisses bottes, souliers, congress, etc.

Conditions—Comptant. 20 oct

PAR A. DUCHIRON

GRANDE VENTE D'ACAJOU,

PAR A. DUCHIRON, Encanteur—Il sera vendu, le 10 novembre 1868 à midi, au moulin Mariposa, rue St-Joseph, près la Levée—

40,000 pieds acajou de Minatitlan, parfaitement préparé, de grandeurs assorties, de 1 à 8 pouces, longueur ordinaire.

Egalement—Une jolie petite goelette de 15 tonneaux.

Pour les détails, s'adresser à

A. DUCHIRON, Encanteur,
11 oct—J D Nos 28 et 30 rue Tchoupitoulas.

PAR S. GUINAULT

Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur, — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville —JEUDI, 22 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale—

Un lot de meubles consistant en bois de lit et litterie, chaises, tables, armoires, lavabos, sofa, etc.

Conditions—Comptant. 17 oct

Vente d'un joli Mobilier transporté au Bureau pour la commodité de la vente.

PAR S. GUINAULT, encanteur—MERCREDI, 21 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un joli mobilier en acajou, comprenant un meuble de salon consistant en 2 canapés, 6 chaises, une table de centre à dessus en marbre, armoire à glaces, sideboard avec étagères, toilette à dessus en marbre, pendules, ornements de cheminée, vaisselle, store, batterie de cuisine, &c. &c.

Aussi—Un joli piano de Pleyel

Conditions—Comptant. 17 oct

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 22 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c. à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur — Il sera vendu, JEUDI, 22 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lizer, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Emplacement pour Grocerie et Résidence à l'encoignure des rues Etats et Liberty — Et Terrains sur la Chaussée de Gentilly—Succession de JEAN JOSEPH MONIOTTE — No 1319 — Cour de Paroisse, Paroisse de Pointe Coupée, Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvignaud, Juge de la dite Cour de Paroisse de la paroisse de Pointe Coupée. La date à Pointe Coupée le 13 octobre 1868, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de Jean Joseph Moniotte, décédé, pour opérer un partage entre les héritiers de la susdite succession—

Trois portions ou morceaux de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Liberty, Franklin Etats et Robertson, désignés par les lettres A B et C sur un croquis par Paul A. Murrey, attaché à l'inventaire de la susdite succession.

Le lot A forme l'encoignure des rues Liberty et Etats et mesure 28 pieds, 1 pouce de face à la rue Liberty sur 37 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Etats, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison basse ayant une chambre arrangée pour une grocerie devant, 2 chambres dans le fond et une cuisine à un étage avec 2 chambres, citerne, etc. Connue par le No 341 rue Liberty et formant l'encoignure de la rue Etats.

Le lot B adjoint le susdit terrain et mesure 35 pieds 11 pouces de face à la rue Liberty par une profondeur entre [illegible] de 37 pieds 8 pouces. Les améliorations consistent en une maison basse (double) en briques avec 4 chambres, une cuisine à un étage ayant 2 chambres, citerne, etc., connue par le No 347 rue Liberty.

Le lot C adjoint les susdits terrains dans le fonds et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Etats sur une profondeur entre lignes parallèles de 84 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en une grande maison basse en briques, ayant quatre chambres avec une cuisine à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. connue par le No [illegible] et [illegible] et désignés par les Nos 320 à 326 rue Etats.

Les susdits terrains avec les subdivisions des dits terrains originaux Nos 11 & 12.

Au Deux. Un certain morceau de terre situé au Second District de cette ville, dans le faubourg Trémé, dans l'îlet No [illegible] borné par les rues [illegible] et [illegible] et désigné par le No 24 [illegible] déposé au bureau de S. F. Holland notaire, comme par No 24. Les dits terrains sur le front et mesurant [illegible] pieds de face au chemin de Gentilly et [illegible] pieds [illegible] de profondeur et sur [illegible] [illegible] de face [illegible] 6 11 & 12 sur 2 pieds 5 pouces de face [illegible]

Conditions de la vente : La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats [illegible] et la balance à [illegible] mois de crédit, [illegible] avec hypothèque spéciale sur les lots [illegible] jusqu'à parfait paiement, avec privilége du vendeur [illegible] intérêt à [illegible] pour cent par an [illegible] du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets.

Les améliorations devront être assurées à leur entière valeur et les polices transférées aux vendeurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868. Actes de vente et les timbres du Revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs, pardevant T. O. Stark, notaire. 3o. Deux scrips du "Home Mutual Insurance Company" de la Nouvelle-Orléans — No 167 de l'année 1860 pour $25— et un No 856 de l'année 1861 pour $3.

Conditions pour les scrips—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

21 oct 21 31—7 14 21 nov

Bons de Levée de la Louisiane — Succession de PATRICK McDONOUGH — No [illegible] — Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, date du 16 octobre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Patrick McDonough décédé

Huit bons de Levée de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de mille (1000) piastres chaque et numérotés 354, 356, 358, [illegible] 364, 365, 366, 367.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 oct—24 24 2a 31

Emplacement [illegible] pour des affaires [illegible] rue des Magasins—Succession de MARGUERITE GAUTIER décédée femme de NATALE BALLETTA—No [illegible]—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI 14 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Marguerite Gautier, décédée femme de Natale Balletta,

UN MORCEAU DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre l'ancienne rue des Magasins, la rue Laurel, le Chemin Félicité et la rue Ste Marie. Le dit morceau de terre forme l'angle de l'ancienne rue des Magasins et de la rue Ste Marie. Il est composé des terrains Nos 26 et 27 qui se touchent, et mesurent ensemble trente cinq pieds de face à l'ancienne rue des Magasins, sur quatre vingt quatorze pieds sept pouces de profondeur et face à la rue Ste-Marie, quatre vingt dix pieds sept pouces et demi de largeur sur la ligne du fond, [illegible] pieds [illegible] de largeur en arrière, sur la ligne [illegible] Chemin Félicité.

Conditions—Moitié comptant, le reste à un an, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement—avec la clause de cinq pour cent pour [illegible] de poursuite. Les acquéreurs paieront les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct—14 24—7 14 nov

Terres, Billets recevables et Reçus—Succession de RICHARD MURPHY—No 22,722 Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO Encanteurs, Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 de septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Richard Murphy, décédé—

Un lot de billets de comptes et billets recevables et reçus, tel que versement payés sur le stock du "Louisiana State Agricultural Fair Association."

2o. Un morceau de terre dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant le N E ¼ du S E ¼ et le S O ¼ de la section No 7, dans le township No 8 sud du range No 9 Est, comprenant 320 arpents superficiels.

3o. Un morceau de terre dans Pike County, Etat du Mississippi étant le ¼ E du N O ¼ de la section No 31, dans le township No 4 du range No 8 E, comprenant 80 arpents superficiels, dans Pike County, le même Etat, étant le N O ¼ N ¼ du S O ¼ de la section No 31, dans le township No 4 du range No 8 E, comprenant 60 arpents de terre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de ventes et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. Shannon, notaire public. 22 sept—24—3,10,17,24 oct

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage

VIRGINIE CATHERINE CASSE vs FRANÇOIS HEBRARD.—Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 87. (Action en partage.)

EN vertu d'un jugement rendu le 8 d'octobre 1868 et signé le 9 des mêmes mois et an, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, seize de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Egalité, Moreau [illegible] et Clouet, et du [illegible] désigné par le No [illegible] [illegible] mesurant [illegible] de face à la rue Moreau [illegible] de profondeur [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient par le dit François Hébrard de [illegible] acte au rapport de Alphonse Barnett [illegible] notaire public en date du [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
16oct—14,21,31—7,15nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. A. Levy, encanteur—Bureau rue de Chartres No 28—MERCREDI, 21 octobre à 10 heures du matin, il sera vendu, Coton blanc et coton écru à draps et à chemises, françaises et américaines, indiennes, [illegible] jaconats, mousseline-laine, laine de [illegible] draps et piqué, linons, alpagas, mérinos, barèges, [illegible], bas laine, jeans, tweeds, flanelles, molleton et flanelle en pièces, Robes, manteaux, châles, jupons balmoral, chemises de nuit, serviettes, mouchoirs, corsets, bonneterie, gants, couvertures, mouchoirs, cravates, parapluies, &c. lingerie, bijouterie, boutons, &c. 21 oct

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

60 malles Bottes et Congress assortis.

PAR E. ROGER & CO—H Samory, encanteur—JEUDI, 22 octobre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Aussi—60 malles bottes et Congress assortis.

Conditions à la vente. 21 oct

PAR RENE GUTIERREZ.

Contenu du Café de la salle de bal et du restaurant d'Orléans en bloc ou en lots, sans réserve.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur—MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve, rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale—le contenu du

Café d'Orléans.

Liqueurs, verrerie, tableaux, fauteuils glaces, tables, table en acajou de bar et de jeu, comptoir dessus en marbre, &c.

—La salle de bal—

Chaises, rideaux, miroirs, installation de gaz, candélabres, lustres, &c

—Le Restaurant—

Tables, chaises, couverts, nappes, serviettes, assiettes, plats, verrerie, installation de gaz et de cuisine, fourneau, chaudières et autres ustensiles.

Le tout sera offert en bloc, et si non, sera vendu en lots. Le loyer est modique, et la position une des plus avantageuses.

Conditions—Comptant 19 oct

PAR THOMAS & SPEAR.

Vente positive et sans réserve, de propriétés de valeur dans le Troisième District

PAR THOMAS & SPEAR — PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 38 rue Bienville—SAMEDI, 24 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés suivantes—

Six terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marigny, Champs Elysées et Urquhart, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Villeré et Marigny et mesure 32 pieds 5 lignes face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds face à la rue Villeré de 110 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Le lot No 14 mesure 32 pieds 3 lignes face à la rue Marigny, sur une profondeur irrégulière.

Le lot No 15 mesure 64 pieds face à la rue Marigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Les lots No 16 et 17 sont face à la rue Marigny et mesurent chacun 32 pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces

Le lot No 18 mesure 32 pieds face à la rue Marigny, sur une profondeur irrégulière, partie briques entre sur se trouve une bonne bâtisse, partie briques entre sur [illegible]

Tous les terrains ci-dessus se trouvent sur un endroit très élevé du Troisième District, et les chars de la rue Claiborne passant à un carré des dits terrains. Les terrains sont également ornés d'arbres magnifiques.

Termes et Conditions—Moitié comptant, portant hypothèque spéciale sur la propriété, avec privilége de vendeur, et [illegible] jusqu'à parfait paiement. Il sera permis aux acheteurs de faire face aux frais d'avocats en cas de poursuites judiciaires, les billets, d'un an No 14 seront exigés avec hypothèque [illegible] ou [illegible] les billets et les polices transférés au vendeur.

Les actes de vente et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk, notaire, aux frais des acquéreurs. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse. 21 oct

PAR G. DE FERIET.

Vente par Catalogue

—DE—

Magnifiques Meubles de salon, brocatelle et acajou, riches rideaux riches, riches pendules, ornements de cheminée, candélabres, beaux meubles de chambre à coucher, beaux meubles de salle à manger, grandes glaces françaises, superbe piano Pleyel et tabouret, verrerie taillée et cristaux riches, plaqué anglais à bordures en argent, etc.

— EGALEMENT —

Un lot de vieux vin rouge de choix — tout le contenu de la belle résidence de M. John B. Lepretre—vendu seulement pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, bureau No 86 de la rue Bienville.—JEUDI, 22 octobre 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'enchère publique, pour cause de départ, et sans aucune réserve ou limite—sur les lieux, au coin des rues Orléans et Dauphine—tout le contenu de la résidence de M. JOHN B. LEPRETRE.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Des catalogues donnant une description des articles seront distribués, lundi, 19 du courant, au bureau de l'encanteur.

La maison sera ouverte, pour les personnes qui désireraient visiter le mobilier, le mardi et le mercredi, 20 et 21 octobre, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi 14 oct

Propriété améliorée de valeur, située rue Ste-Thérèse, entre St-Thomas et Tchoupitoulas.—Succession de JOSEPH STEIL.—No 32 308.

PAR G. DE FERIET, encanteur.—Bureau No 86 rue Bienville — SAMEDI, 7 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 septembre 1868, la propriété dont description suit, appartenant à la dite succession—

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, Bel-chasse et Ste-Thérèse, ayant 32 pieds, 5 pouces, 2 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, 101 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Ste-Thérèse, 92 pieds, 4 pouces de profondeur sur la rue St-Thomas et 25 pieds, 5 pouces de largeur vers la rue St Thomas, et 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes de large sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent :

1o Une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, une grande chambre et une de forge, et, au premier, un grenier, 6 chambres en haut, avec une salle de bain et un grand attique ; beaucoup de dépendances.

2o Dans la cour, une maison en bois à deux étages, contenant 4 chambres.

3o Une maison en bois à deux étages, contenant 4 chambres à feu.

4o Un large hangar couvrant toute la cour, 2 citernes, lieux d'aisance, &c.

Conditions—La moitié comptant ; la balance à un an de crédit, en 2 billets hypothécaires du demandeur mutuel ou [illegible] [illegible] d'intérêt de [illegible] pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur aura le droit de payer cinq pour cent de la valeur de la propriété [illegible] dans le cas où [illegible] Les dites conditions d'avocat seront également garanties par hypothèque

Acte de vente, avec timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis pardevant Alf J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur 6 oct—8,10,17,24,31 nov 7

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles Meublant.

Succession de Madame Pauline Boyer.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur — Bureau, No 34 Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, MARDI, le 27 octobre, à 11 heures A. M., à la dernière résidence de la défunte No 121 rue Gravier, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1 octobre 1868, les meubles ci-après dépendant de la succession—

1 piano à queue.

1 piano, une harpe, et un assortiment général de meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 8oct

Propriétés améliorées rue Toledano, entre les rues Laurel et Live Oak.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau Passage de la Bourse No 34—Il sera vendu SAMEDI, le 24 octobre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane

1o—Un terrain désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues Louisiana Avenue, Laurel, Live Oak et Toledano, mesurant 31 pieds de face à la rue Toledano sur 9 pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison avec quatre chambres, une grande cour, une citerne, cuisine et chambres de domestiques.

2o—Un terrain adjacent au susdit terrain, mesurant 31 pieds de face à la rue Toledano, sur 98 pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, galerie devant et derrière, cuisine et chambre de domestique, le tout en parfait état.

Termes et conditions—Moitié comptant, la balance payable à douze mois en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec privilége du vendeur, et portant intérêt à 8 pour cent par an, à compter du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Pitot Jr., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 17oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur, dans la rue St Claude, No 288, Vente sans réserve

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau No 48 du Passage de la Bourse. SAMEDI 24 octobre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans la rue St-Claude, entre la rue des Ursulines et le Chemin du Bayou, ayant 44 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue St Claude sur 125 pieds de profondeur et 41 pieds 8 pouces sur la ligne du fond. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison double à deux étages, contenant huit chambres, &c.

Vente pour la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $4,250 échéant le 31 janvier 1869 sera intérêt à 8 et d'un billet de $2,150 échéant le 21 juil. et le reste au comptant. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15oct—15,18 17 et 24

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL. OCTOBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A

Ader Mme. née Marceline Regnes	Jamouneau Jean
Arnous Virginie Mlle	Justa Charles
Ailland ou Aillard Louis	Jung Joseph Auguste Alexandre et Joseph Auguste Louis
B	L
Blache Louis de tour	Lafon Pierre
Buhler Benjamin	Lasnier Mme
Bussetti Jules	Laudreau Frédéric, avocat
Barberot Victor et Xavier de la Pointe à la Hache	Leroy Eugène
Bajon Jean-Marie	Lavilie François
Broca Jean	Larrouy Jean
C	M
Cabire Emile, origine de Montant, Landes	Max Louis Alexandre
Casabon Gabriel	Morel Reginald Alphonse
Chaubet Jean-Marie	Meaume Mme
D	Masson Antoine
Daries Joseph	Mor lavine [illegible] Baptiste
Denis Jacques et famille	Morin Jean et Henri
De Barès Charles	Maitre Antoine Mme Vve
Delpeine Mme née Wibrille	Monnet Christine
Daquin Jules Mme née Bordes	Morizet Pierre René, des Opelousas, Lzne
	Magnard Jean Baptiste
Dirus Pierre	N
F	Nicolas Guillaume, orfèvre
Forestière Philippe	Q
Fur [illegible] Joseph ou Tamet Pierre	Quentin Ancoine Mme Vve
Fontaine Ernest	R
Fauber-Wiesbein Mme	Revour Joseph
G	Roy Louis Auguste
Guilbert	T
Gossin Mme née Marianne Delannay	Toulouse Laborle
H	Tissot Louis Aristae, avocat
Helser Mme Vve née Augustine Greiff	Topie Bernard, origine de Barry, Hautes Pyrénées
	V
	Valet Antoine

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi 1er oct

CHS. CASE, Receveur PREMIERE BANQUE NATIONALE de la Nouvelle-Orléans vs D. R. PARKER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 48—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 16 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanie, St Charles [illegible] Nayades, Terpsichore et Thalie, formant un des angles des rues Prytanie et Thalie, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la dite rue Prytanie, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face à la dite rue Thalie.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. M. Simpson, suivant acte au rapport de F. C. Cuvelier, notaire public en cette ville, en date du 25 septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : La somme de deux mille huit cent trente trois piastres trente-trois cents ($2,833.33) non compris le montant en numéraire d'abord payable d'un an à dater du 15 de septembre 1868 portant intérêt au taux de [illegible] pour cent [illegible] de l'adjudication. 2o. La somme de deux mille huit cent [illegible] piastres et trente trois cents ($2,833.33) payable à deux ans à dater du 15 de septembre 1868 portant intérêt au taux de huit pour cent [illegible] de l'adjudication à son propre ordre et par lui endossé en blanc, [illegible] lesquels billets seront garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement. 3o. Et la balance payable comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9oct—6 17 25 31—8 nov